Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260922-DB_2026_30-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-30

Date de convocation : 4 septembre 2026

Date d'affichage : 21 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six,
Le 10 septembre à dix-huit heures,

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (17) : Isabelle BOULZENNEC, Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Alexandra FRAYSSE, Aurore GINOUVES, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Patrick URIEN

Procurations (1) : Isabelle AUFFRET à Christian TROADEC

Absents : /

Anicienne Maison médicale – Rue de l'Aqueduc Romain - Installation d'une orthophoniste

Rapporteur : Patrice LE DU Technicien référent : Nathalie MILIN

Dans le cadre de la résiliation du bail concernant le local situé 4 rue des Augustins, occupé notamment par Madame GOURMELON, orthophoniste, depuis 2024, une solution de relocalisation a été recherchée afin de lui permettre d'assurer la continuité de son activité professionnelle.

À cette fin, une visite des locaux de la maison médicale située rue de l'Aqueduc Romain a été organisée.

À l'issue de cette visite, Madame GOURMELON envisage de s'installer au sein de la maison médicale à compter du mois de janvier 2027.

À titre de référence le montant du loyer appliqué actuellement au sein de la nouvelle maison de santé est de 500 € TTC pour une surface de 62 m² (salle de consultation, espace d'attente et d'accueil).
Sur la base de ces éléments, il est proposé de fixer le montant du loyer applicable à Madame GOURMELON à 500 € TTC/mois et comprenant l'eau (compteur commun à l'ensemble du bâtiment) et les coûts de maintenance (Incendie, VMC, Electricité).

Il est précisé qu'aucun aménagement particulier n'est nécessaire pour permettre cette installation. Les locaux étant vacants depuis plusieurs mois, seul un entretien préalable des locaux devra être réalisé.

A l'unanimité, les membres du Bureau communautaire :

- **Approuvent l'installation de Madame GOURMELON, orthophoniste, au sein de la maison médicale située rue de l'Aqueduc Romain, à compter de janvier 2027 ;**
- **Approuvent la fixation du loyer à un montant de 500 € TTC par mois, selon les modalités précisées ci-dessus.**

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260922-DB_2026_30-DE

Carhaix, le 11 septembre 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE